



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Groupe hospitalier Villemin - Paul-Doumer

Question écrite n° 41392

Texte de la question

M. Maxime Gremetz tient à alerter M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation du groupe hospitalier Villemin-Doumer situé dans le département de l'Oise. L'hôpital Villemin est menacé de disparition par les projets de restructuration de l'Assistance publique de Paris, dans le cadre de la réforme hospitalière. Au total, ce groupe hospitalier verrait sa capacité d'accueil réduite de 600 à 250 lits. Lors de sa visite récente en Picardie, le président de la République a affirmé sa volonté de solliciter le Gouvernement pour combler les retards d'équipements de cette région. Ainsi, la région Picardie se place en queue de peloton pour l'état sanitaire de sa population, l'espérance de vie y est inférieure à la moyenne nationale. Le département de l'Oise, son conseil général, déclarent un besoin de lits hospitaliers pour l'accueil des personnes âgées. Le liancourtois, où se situe le groupe hospitalier, est menacé de désastre économique par les centaines de suppressions d'emplois, déjà réalisées ou annoncées, auxquelles s'ajoute la réduction d'effectifs de personnel de ce groupe hospitalier. C'est pourquoi il lui demande de répondre favorablement aux propositions formulées par le comité de défense des hôpitaux Villemin-Doumer ; convention entre le conseil général et l'Assistance publique de Paris pour maintenir, développer, humaniser ce groupe hospitalier ; création de lits en psycho-geriatrie ; création de services nouveaux pour la prise en charge des malades Alzheimer ou souffrant d'autres pathologies, autistes, sida... ; création d'un centre de traitement d'information à distance pour des institutions sanitaires et sociales.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41392

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3959